

Bernard Pons et la loi-programme

OKILÉ LÉGALITÉ?

Le ministre des DOM-TOM a, dans une instruction générale au Commissaire de la République, confirmé sa politique de discriminations racistes. Il considère les Réunionnais comme inférieurs aux métropolitains et leur refuse l'égalité

Bernard Pons est sorti de son silence. Bombardé de lettres et de télex par les députés communistes quand ils ne l'interpellaient pas dans leur conférence de presse, le ministre des DOM-TOM n'avait trouvé jusque-là le temps de répondre. Il vient de le faire sous la forme d'une instruction générale adressée au commissaire de la République et qui concerne la loi-programme. Mais on aura du mal à trouver trace dans cette « instruction » des éléments positifs susceptibles d'ouvrir des perspectives pour les chômeurs, les planteurs guettés par la ruine et les habitants des bidonvilles.

Au contraire, Bernard Pons confirme qu'il ne changera pas d'un iota sa politique de discriminations à l'encontre des Réunionnais. La non-extension dans notre île de la loi-famille, des dispositions de lutte contre la grande pauvreté et encore des mesures en faveur des chômeurs de longue durée, confirmé bien cette orientation. Le gouvernement RPR-UDF ne reconnaît donc toujours pas le droit des Réunionnais à l'égalité. Il s'en tient à cette notion à caractère raciste de « parité sociale globale ».

CAMPAGNE ELECTORALE

Le comble, c'est que le pouvoir paraît hésitant dans la réalisation de son propre projet, contesté par la grande majorité des Réunionnais. En effet, deux mois après la promulgation de la loi-programme, la commission d'évaluation n'est toujours pas installée. « Elle le sera sous peu » ne cesse de répéter Bernard Pons depuis plusieurs semaines. A l'évidence, le gouvernement RPR-UDF joue la montre de manière à retarder le déblocage des crédits jusqu'à la veille des élections présidentielles.

« Procès d'intention » objecteront sans doute les inconditionnels du gouvernement. Mais rien n'empêchait ce dernier de mettre en place dès le début du mois de janvier la commission d'évaluation. Le ministre des DOM-TOM ne peut raisonnablement faire valoir qu'il n'avait pas réfléchi à sa

composition puisque cette commission était prévue depuis plus d'un an et qu'elle figurait dans la plateforme électorale du RPR et de l'UDF.

Par ces manœuvres de retardement, Bernard Pons a déjà gagné deux mois. Et quand on sait que la commission d'évaluation aura encore quatre autres mois pour présenter ses chiffres et proposer des mesures, ce n'est sans doute pas avant le début de l'année prochaine que les Réunionnais bénéficieront des premières miettes des prestations sociales. On sera alors en pleine campagne électorale.

ÉCHEC INÉLUCTABLE

En 1981, la droite on s'en souvient, avait centré sa propagande sur le thème de « l'argent Giscard ». Au RPR, on se prépare à faire du battage autour de « l'argent Chirac ». Ces préoccupations politiques prennent le pas sur le

souci de tirer notre île du sous-développement. Mais venant de l'équipe au pouvoir, qui pourrait s'en étonner?

Dans son « instruction » au commissaire de la République, le ministre des DOM-TOM s'apesantit sur les crédits qui vont être dégagés pour soutenir l'agriculture, l'industrie, le logement ou encore la formation. En fait, il n'agit que du vent. Au-delà de la modicité des sommes promises au regard des besoins, il ne peut y avoir de véritable développement sans la mise en place de conditions favorables. Celle-ci nécessitent une protection accrue de la production locale, la compensation du handicap de la distance et la lutte contre les inégalités sociales. Sur ces différents points, le gouvernement n'avance aucune amorce de solution. L'échec de la loi-programme est dès lors inéluctable.

Bernard Pons lui-même ne croit pas beaucoup à son projet. A

plusieurs reprises, en effet, il recommande au commissaire de la République de mener « des actions quotidiennes d'impulsion, d'information et de coordination auprès des acteurs politiques, économiques et sociaux ». Sans quoi, dit-il, « les mesures de la loi-programme ne peuvent porter leurs fruits ». Nul doute que le message sera reçu 5 sur 5 par Jean Aniciaux qui appliquera avec le zèle qu'on lui connaît la consigne ministérielle. On devra s'attendre prochainement à une nouvelle campagne d'intoxication à RFO radio et télé sur les bienfaits de la défiscalisation et la loi-programme. Quels que soient les efforts déployés, les Réunionnais n'oublieront pas que le gouvernement RPR-UDF les considère comme inférieurs aux métropolitains.

J.M.



Ces petits enfants réunionnais n'ont pas droit aux mêmes prestations sociales que les enfants métropolitains.

Saint-Denis

THIERRY COULAMA RÉEMBAUCHÉ

Un protocole d'accord disant que le jeune homme retrouvera son emploi à « La Ruche » jusqu'au passage de ses examens a été signé hier après-midi. Thierry Coulama a mis fin à sa grève de la faim commencée lundi

Thierry Coulama a arrêté sa grève de la faim entamée lundi, hier en fin d'après-midi. Une rencontre entre le directeur de « La Ruche », Christian Ballet, un représentant du Conseil Général, Axel Kichenin, le directeur de la DDASS, M. Baillif, et le jeune gréviste a débouché hier après-midi sur un protocole d'accord, un texte dont les deux premiers articles stipulent: « M. Thierry Coulama reprendra ses fonctions à « La Ruche » à compter du 5 mars 1987 aux mêmes conditions que son contrat qui reste en vigueur. En conséquence, la réussite à l'examen de pré-sélection, élément conditionnel du contrat sus-visé, est reporté à novembre

1987 ». En clair, cela signifie que Thierry Coulama est réembauché en tant qu'aide moniteur jusqu'en novembre prochain. Son embauche définitive dépendant de sa réussite à l'examen qu'il passera à cette période. Un accord qui permet à Christian Ballet de souligner: « Thierry Coulama a accepté ce que je lui avais proposé samedi dernier avant même le début de sa grève de la faim ». Le jeune homme et son syndicat, la CFDT, avaient alors refusé en soulignant que n'ayant pas été renvoyé suite à son premier échec aux examens, il devait être considéré comme bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée. « En fait,

c'est parce qu'il a refusé de signer une attestation mensongère à l'égard de trois de ses collègues syndicalistes qu'il a été licencié. Il s'agit bel et bien d'un licenciement abusif » disait la CFDT. Hier à la signature du protocole d'accord, la centrale syndicale a rendu public un communiqué dans lequel elle déclare: « L'accord signé entre M. Coulama et le directeur de La Ruche stipule que l'ancien contrat reste toujours en vigueur. Thèse toujours défendue par la CFDT ». Le syndicat estime en effet que l'expression « ancien contrat » signifie « contrat à durée indéterminée ».

Quant à Thierry Coulama, qui hier matin a eu un malaise, il a fait

une courte déclaration à l'issue des négociations. « Il est dommage qu'à l'OAA « La Ruche » il faille faire une grève de la faim pour conserver son emploi, disait-il, car si je n'avais pas pris la décision d'une telle extrémité jamais je n'aurais été réintégré. Je regrette que 50 personnes de l'OAA « La Ruche », malgré la position dans laquelle je me trouvais, aient préféré soutenir M. Ballet ». Le jeune homme faisait ainsi allusion au cinquante non grévistes qui hier matin lui demandaient d'accepter la proposition de réembauche conditionnelle faite par le directeur de « La Ruche »

M.B.

Si i di a zot

Chambre d'Agriculture

Pierre Rossolin a fait une mise au point après la grève observée lundi par le personnel de la Chambre d'Agriculture. « Une grève mal comprise par les agriculteurs » a-t-il dit. Les employés avaient lancé cette action afin d'obtenir notamment une augmentation de 3% de leur salaire alors que les directives ministérielles n'autorisent qu'une augmentation de 2%. « Nous sommes dans une phase de croissance modérée » a expliqué le président de la Chambre d'Agriculture. Celui-ci a décidé de tenir des réunions d'informations pour exposer clairement la situation à l'ensemble du personnel. Il reste néanmoins que d'une manière générale, les techniciens de la Chambre d'Agriculture perçoivent à qualification égale, une rémunération moins importante que leurs collègues travaillant dans d'autres organismes tels que le Crédit Agricole, la SAFER ou certaines coopératives. « Il faut qu'on arrive à une grille uniforme » a souhaité Pierre Rossolin.

Salon de l'Agriculture

Le salon international de l'agriculture qui se tient à Paris du 8 au 15 mars 87 voit, comme chaque année, la participation de la Réunion à travers 2 stands: un stand « prestige » destiné à la promotion générale de la Réunion et un stand « agroalimentaire » destiné à la promotion des produits. A cette occasion, la Chambre d'Agriculture de la Réunion a décidé de donner un coup de pouce à l'ananas qui, selon Pierre Rossolin, pourrait trouver un créneau en France. Une tonne d'ananas produits par l'IRFA et « exportés » gratuitement à Paris par Air-France, seront dégustés par les visiteurs du salon. Mentionnons que l'organisation des deux stands est assurée par la Chambre d'Agriculture en liaison avec la Maison de la Réunion à Paris, avec la participation financière du Conseil Général et Régional. Enfin, à l'occasion de ce salon, un numéro spécial de « La Réunion agricole » a été édité.

Hit parade tropical

Le chanteur réunionnais Jean-Pierre Boyer, Maracas d'Or 87 de l'Océan Indien, poursuit son itinéraire des cimes. Il arrive régulièrement en tête des hit-parades des musiques tropicales, comme en témoigne un classement paru dans « France-Antilles » de la deuxième semaine de février. Jean-Pierre Boyer y arrive second, avec « Medley », derrière Tam-Tam 2.000 et son « Zouk en avant ».

Promotion

Jean-Pierre Boyer ne se contente pas de produire de la musique réunionnaise: il se bat sur tous les fronts pour assurer sa promotion. Il a notamment écrit à la direction d'Air-France pour lui faire part de son étonnement de ne pas pouvoir écouter de musique réunionnaise sur les lignes régulières Paris/Saint-Denis et Saint-Denis/Paris. Selon une réponse d'Air-France, en début de février, sa suggestion a été enregistrée.